

## **Génie des Systèmes Industriels**

### **Nombre de places offertes**

28 places ouvertes dans la formation.

### **Modalités de candidature**

L'admission pour la formation GSI par apprentissage fait l'objet d'un recrutement distinct des concours groupés INSA.

Les candidats font la demande du dossier de candidature auprès de l'INSA Centre Val de Loire par courrier postal ou électronique. Ils peuvent également télécharger le dossier sur le site Internet de l'établissement.

Les candidats prennent également connaissance du présent règlement.

Les dossiers complétés et accompagnés des frais de dossier doivent être retournés au plus tard à la date indiquée dans le calendrier ci-après, le cachet de la poste faisant foi. Un accusé de réception du dossier le déclarant complet ou incomplet est envoyé systématiquement aux candidats.

### **Niveaux préconisés**

Liste des diplômes compatibles pour l'entrée en première année :

- **Candidats titulaires d'un Diplôme Universitaire - DUT**
  - Génie Électrique et Informatique Industrielle (GEII)
  - Génie Mécanique et Productique (GMP)
  - Mesures Physiques (MP)
  - Génie Industriel et Maintenance (GIM)
- **Candidats issus de Classe Préparatoire aux Grandes Écoles - CPGE :**
  - Mathématiques et science Physiques (MP)
  - Physique Chimie (PC)
  - Physique et Technologie (PT)
  - Physique et Sciences Industrielles (PSI)
  - Cycles préparatoires intégrés d'écoles d'ingénieurs
  - Année préparatoire d'Adaptation pour Techniciens Supérieurs (ATS)
  - Technologie et Sciences Industrielles (TSI)
- **Candidats justifiant d'un niveau validé L2, L3 dans des spécialités adaptées**
- **Candidats titulaires de diplômes français ou étrangers de niveau équivalent**
- **Candidats ayant obtenu un diplôme Bac+2 par la validation des acquis de l'expérience**

Dans chacune de ces catégories, les candidats doivent avoir obtenu leur diplôme ou validé au moins 120 crédits ECTS à la rentrée universitaire.

Dans le cadre de la formation continue diplômante, cette formation s'adresse à des professionnels ou demandeurs d'emploi, titulaires d'un diplôme de niveau minimum BAC+2 complété par au moins trois ans d'expérience professionnelle.

### **Frais de dossier**

Le montant des frais de candidature s'élève à 30 euros.

Les frais de dossier restent acquis, que le candidat soit sélectionné ou non. Il ne sera retourné aucun titre de paiement.

### **Jury d'admission**

Le jury d'admission est présidé par le Directeur de l'INSA Centre Val de Loire ou son représentant. Il peut comporter notamment le Responsable du département par l'apprentissage de l'INSA Centre Val de Loire et le Directeur du CFSA Hubert Curien.

### **Epreuve d'admissibilité**

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier du candidat par le jury d'admission qui remet à l'administration une liste de candidats à convoquer pour l'épreuve d'admission.

Les résultats de l'admissibilité sont envoyés individuellement aux candidats par courrier avec leur convocation pour l'épreuve d'admission s'ils sont sélectionnés.

## Épreuve d'admission

Tous les candidats déclarés admissibles sont convoqués pour participer à l'épreuve d'admission.

L'épreuve d'admission se déroule en 3 parties :

- un entretien pour évaluer sa culture générale, ses connaissances scientifiques, sa motivation pour le métier d'ingénieur et la cohérence de son projet professionnel.
- une épreuve d'anglais composée d'une épreuve de compréhension écrite et orale.
- un bilan et/ou projet professionnel.

Une absence à l'une des épreuves d'admission est éliminatoire.

## Admission

L'admission est prononcée par le jury à l'issue des entretiens.

Les candidats sont informés par courriel de la décision prise à leur égard.

L'admission définitive se fait sous réserve de l'obtention du diplôme préparé ou la validation des 120 crédits ECTS et de l'obtention d'un contrat d'apprentissage.

Chaque candidat admis doit faire connaître son acceptation ou son refus dans les délais qui lui sont notifiés. En cas de refus ou de non-respect des délais prescrits, il est considéré comme démissionnaire et perd le bénéfice de son admission. Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées par le jury d'admission. **Le jury est souverain.**

## Conditions d'Admission

Être âgé de moins de 31 ans au moment de la signature du contrat d'apprentissage.

L'école se réserve le droit de subordonner l'admission définitive à la visite médicale réalisée dans le cadre du contrat d'apprentissage concluant à l'aptitude du candidat à occuper le poste proposé.

## Sanctions

Toute infraction, fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements et documents fournis lors de l'inscription, soit pendant les épreuves, et plus généralement durant toutes les étapes de la procédure, pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du processus d'admission ou l'annulation de l'admission si elle est constatée après la décision du jury, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées.

Ce règlement est destiné à fournir l'ensemble des informations relatives aux admissions.

Dès son inscription, chaque candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant sur ce règlement.

## Calendrier de sélection des candidats 2018

Lundi 19 mars 2018	Date limite de dépôt du dossier de candidature
jeudi 29 mars 2018	Annonce des admissibles (candidats dont le dossier a été retenu et qui sont convoqués aux épreuves d'admission)
Jeudi 12 avril 2018	Epreuves d'admission
Vendredi 20 avril 2018	Annonce des admis

**Pour les candidats en stage à l'étranger ne pouvant se rendre aux épreuves d'admission aux dates prévues, il est possible, sur demande et avec envoi des justificatifs, de passer les épreuves d'admission durant une session anticipée qui sera organisée en fonction de l'ensemble des demandes.**

**La demande, le dossier complet et les justificatifs devront être envoyés le plus tôt possible et au moins 1 mois avant la session anticipée.**